



19 février 2016 : signature avec la Cour d'appel de Lyon d'une convention relative à la mise en place d'un stage de citoyenneté pour les auteurs d'infractions racistes ou antisémites

Infractions à caractère raciste ou antisémite : quelle réponse judiciaire apporter pour sanctionner rapidement et efficacement l'auteur des faits tout en le sensibilisant à l'antisémitisme, au racisme et à leurs conséquences dans l'Histoire ? Le plan de lutte du Gouvernement pour 2015-2017 contre le racisme et l'antisémitisme prévoit notamment le développement de mesures alternatives et de peines à valeur pédagogique, le stage de citoyenneté constituant un cadre adapté pour la mise en œuvre de telles mesures. Afin de concrétiser l'engagement du ministère de la Justice et du Mémorial de la Shoah dans la lutte contre toutes les formes de racisme et l'antisémitisme, Bruno Pireyre, premier président de la Cour d'appel de Lyon, Sylvie Moisson, procureure générale près ladite Cour, Marie-Line Hanicot, directrice inter-régionale des services pénitentiaires de Lyon, Marc Brzegowy, directeur inter-régional de la protection judiciaire de la jeunesse du Centre-Est et Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah, se réuniront pour signer cette convention le :

Vendredi 19 février à 14h30

Cour d'appel (Palais de justice historique)

Bibliothèque EPAGATHUS (1er étage – galerie Portalis – plan d'accès joint)

1, rue du palais de justice - 69005 LYON

Le stage de citoyenneté

Pendant deux jours, les auteurs des infractions racistes ou antisémites participeront à un séminaire comprenant de nombreux ateliers relatifs tant aux processus de construction qu'aux conséquences historiques du racisme, de l'antisémitisme et des génocides. L'objectif étant de faire prendre conscience des méfaits du racisme et de l'antisémitisme, quel qu'en soit le niveau, de rappeler ce ne sont pas des opinions mais des délits et qu'ils sont contraire aux valeurs républicaines de tolérance et de fraternité de notre pays

Ce stage de citoyenneté a déjà été mis en pratique suite à la signature d'une convention avec le Tribunal de grande instance de Paris en janvier 2014 (<http://urlz.fr/36Qz>).

La convention Dilcra « Histoire et mémoires »

Dans le cadre de son plan d'action 2015-2017, la Dilcra, Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme a signé, le jour symbolique du 27 janvier 2016, Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'Humanité, une convention avec le Mémorial de la Shoah, qui devient ainsi un des acteurs de la mise en place de ce plan.

Engagé depuis ses débuts sur le terrain de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à travers ses actions éducatives autour de l'histoire de la Shoah et des génocides, le Mémorial de la Shoah peut grâce à cette convention interministérielle intensifier certaines activités, notamment au sein même des établissements scolaires, et mettre en place de nouveaux dispositifs tels des stages de citoyenneté.

Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris

Tél. : 01 42 77 44 72

contact@memorialdelashoah.org

www.memorialdelashoah.org

Entrée libre

Contact presse :

Heymann, Renoult Associées

Sarah Heymann, Julie Oviedo

Tél. : 01 44 61 76 76

j.oviedo@heymann-renoult.com